

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Diane SUIPHON, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Jilian MILLET à Diane SUIPHON, Madeleine ORIOL à Elise MERCIER

Président de séance : Daniel MOREL

Secrétaire de séance : Ophélie MOREL

Date de convocation : 30/03/2023

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 06/03/2023.

2. INFRASTRUCTURES

Bâtiments

Salle polyvalente

La réunion de démarrage pour la rénovation thermique de la salle polyvalente a eu lieu le 17/03/2023. Etaient présents : l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, l'ALEC 01, Martine BUGNOT, Madeleine ORIOL, Gérard TUFEL, Michel VUGNON. Une visite de la salle polyvalente a été réalisée pour lister les travaux envisageables pour améliorer la performance énergétique. La commune aura à fournir les diagnostics/contrôles, factures d'électricité et rapports, notamment le dernier rapport du SDIS. L'ALEC propose d'élargir son étude aux autres bâtiments, mais la salle polyvalente reste la priorité de la commune. D'autres relevés seront faits sur place prochainement. Stephen GAUTIER demande qu'un point soit fait avec l'agent technique sur les observations formulées lors de la dernière visite de contrôle du SDIS.

Le Conseil municipal décide d'élargir le groupe de travail aux conseillers municipaux suivants : Martine BUGNOT, Jérôme LACOUR, Daniel MOREL, Madeleine ORIOL, Gérard TUFEL, Michel VUGNON.

Contrats Primagaz :

Martine BUGNOT rappelle que le Conseil municipal a décidé en 2022 de revoir les contrats de fourniture de gaz pour la salle polyvalente et pour l'Ecole de la Source, que des contrats ont été signés en septembre 2022, mais non enregistrés chez PRIMAGAZ. Ensuite PRIMAGAZ a proposé de nouveaux contrats, avec un prix à la tonne bien plus élevé.

Elle informe le Conseil municipal qu'à la suite d'une réclamation adressée par lettre recommandée, PRIMAGAZ vient de soumettre pour accord des contrats avec un prix à la tonne moins élevé. Elle recommande d'accepter les conditions proposées, à l'exception des conditions de paiement et CGV, à faire modifier.

Ecole de la Source : l'entreprise CHARRION prévoyait d'intervenir sur la toiture le 10/03/2023. L'intervention est reportée, à programmer le mercredi ou pendant les vacances de printemps.

Cour de la mairie : l'entreprise MSR a soumis un devis de 5 500 € TTC pour la fabrication et pose d'un portail métallique électrique d'une largeur suffisante pour permettre le passage de véhicules de secours et de livraison dans la cour. La commune attend les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Défibrillateurs : deux défibrillateurs ont été installés, à la salle polyvalente (intérieur) et à la mairie (extérieur).

Ophélie MOREL informe avoir inscrit le défibrillateur de la mairie sur l'application SAUV Life.

Carine RIGOLLET propose d'organiser une formation rapide pour familiariser la population avec l'utilisation d'un défibrillateur.

Voirie

Délibération n° 2023-04-016 – choix prestataire pour la réalisation des travaux de voirie - PATA

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation (marché à bons de commande) pour la réalisation de l'enduit bi-couche Point à Temps à l'émulsion à 65% (environ 24 T sur 2 ans) a été lancée selon une procédure adaptée sur la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics du Département de l'Ain. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 17 mars 2023 à 12h00.

Six candidats ont déposé un dossier dans les délais impartis, dans l'ordre de remise des plis suivants :

1. SOCAFL
2. EUROVIA ALPES
3. ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES
4. EIFFAGE ROUTE CENTRE EST
5. COLAS FRANCE
6. GUILLERMIN TP PERE ET FILS

Après analyse de la conformité des candidatures et des capacités professionnelles techniques et financières, toutes les candidatures sont recevables. Pour les besoins de la procédure, le montant global sur la base de 24 T a été retenu. Les offres ont été analysées sur la base des critères suivants :

Critère 1	Prix	70 %
Critère 2	Valeur technique	30 %

La note technique attribuée aux offres étant la même pour tous les candidats, L'adjoint délégué à la voirie propose de retenir l'offre présentée par la société **COLAS FRANCE** sur la base du montant de **25 540,00 € HT**. Leur offre est économiquement la plus avantageuse et le PATA réalisé par cette entreprise en 2019, 2020, 2021 et 2022 a donné entière satisfaction. Le classement final est le suivant :

N° ordre de dépôt	CANDIDAT	PRIX € HT	CLASSEMENT FINAL
1	SOCAFL	28 040	3
2	EUROVIA ALPES	46 996	5
3	ROGER MARTIN	28 714	4
4	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	49 254	6
5	COLAS	25 540	1
6	GUILLERMIN TP	28 000	2

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, sur la base de ces éléments, autorise M. le Maire à signer ce marché à bons de commande et tous les actes contractuels

afférents au cours de son exécution, avec l'entreprise COLAS FRANCE, sur la base du montant de 25 540,00 € HT, soit 30 648,00 € TTC. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal – section fonctionnement - compte 615231.

Embauche agent saisonnier espaces verts : Daniel MOREL informe que cinq candidatures ont été étudiées. La commission propose de retenir la candidature de Esteban TRUCHOT pour la période du 01/05 au 31/08/2023. Le Conseil municipal donne son accord.

Dossiers en cours :

- Lavoir : réparation tête de pont
- Genetière : carrefour de la RD 26 et la RD 936. En raison de nombreux accidents, une demande sera adressée au Département de l'Ain pour les aménagements de sécurité.

DECI

La commission Infrastructures a reçu en entretien la société PROVENT, propriétaire d'un élevage porcin situé Route de la Grande Charrière. En tant qu'installation classée, dans le cadre d'une régularisation administrative, la société doit fournir à la préfecture de l'Ain le dispositif de défense extérieure contre l'incendie.

Assainissement

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la rencontre du 22/03/2023 avec la Police de l'Eau (DDT) ayant pour objectif d'inverser le calendrier travaux inscrits dans schéma directeur du système d'assainissement collectif, soit en premier lieu les travaux de mise en séparatif et ensuite la modernisation de la station de traitement. Le délai légal de transfert de la compétence Eau Assainissement est fixé au 01/01/2026, mais la Communauté de Communes de la Dombes, dont Condeissiat est membre, est favorable à un transfert plus rapide, soit au 01/01/2025.

La Police de l'Eau ne s'oppose pas catégoriquement à l'inversion du calendrier du schéma directeur de Condeissiat, sous conditions, notamment la fourniture du règlement d'assainissement et la mise en place d'un contrôle des bacs à graisse des restaurateurs.

Pour l'étude et l'assistance à maîtrise d'œuvre, Stephen GAUTIER propose au Conseil municipal de contacter le cabinet BAC Conseils (qui a fait l'étude pour la Communauté de Communes de la Dombes dans le cadre du transfert de compétence). Rencontre à fixer, en présence des adjoints et élargie aux conseillers qui le souhaitent.

3. CADRE DE VIE

Urbanisme

Jérôme LACOUR donne le compte rendu de la commission Cadre de Vie du 28/03/2023, et notamment les dossiers en cours d'instruction :

➤ **Déclaration préalable :**

- MOREL Daniel – édification clôture
- MILLET Christiane – isolation maison par l'extérieur, menuiseries, pompe à chaleur
- BELOUZARD Vincent – portail et édification clôture
- MOHIER Ingrid – agrandissement terrasse
- BEYER Yves – construction pool house
- Commune de Condeissiat – création d'un portail d'accès à la cour de la mairie

Immeuble en état de délabrement : le diagnostic attestant de l'absence de risque pour la sécurité publique n'ayant pas été présenté par les propriétaires, la commission Cadre de Vie décide de convoquer les propriétaires le 05/05/2023 à 17h30.

Communications

Fibre optique : Jérôme LACOUR informe l'assemblée que le Département de l'Ain a émis l'autorisation de voirie à l'entreprise CIRCET pour réaliser l'artère principale entre Saint-André-le-Bouchoux et Condeissiat.

Aménagement

Délibération n° 2023-04-017 – création d'un système de vidéoprotection pour les espaces publics

Par délibération du 27/06/2022, le Conseil municipal a approuvé le projet d'installation d'un ensemble de vidéosurveillance visant à protéger le centre bourg et les bâtiments communaux. Le projet représente un coût prévisionnel de 50 000 € HT, selon l'état récapitulatif suivant :

Opération vidéoprotection espaces publics - DEPENSES		Montants
Ensemble vidéoprotection	<i>Poste, moniteur, 8 caméras</i>	50 000 € HT
TVA 20%		10 000 €
TOTAL TTC		60 000 € TTC

Le maire rappelle à l'assemblée que le Département de l'Ain a accordé une subvention d'un montant de 15 000 € correspondant à 30% du montant subventionnable de 50 000 € HT. Il propose de solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour cette installation et présente le plan de financement prévisionnel :

autofinancement	12 500 €
Département de l'Ain 30 %	15 000 €
Région	12 500 €
Etat 20%	10 000 €
TOTAL HT	50 000 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel pour l'installation d'un ensemble de vidéosurveillance et décide de solliciter les aides de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône-Alpes en demandant l'autorisation de démarrage anticipé des travaux avant notification de la décision d'aide. Il autorise M. le Maire à poursuivre les démarches dans le cadre de ce dossier.

Plateau sportif salle polyvalente : le Conseil municipal décide d'inscrire la réfection du terrain de football au budget investissement 2023.

4. ENFANCE JEUNESSE

Compte rendu conseil d'école du 16/03/2023

Carine RIGOLLET rapporte que les effectifs pour 2023-2024 (environ 80 élèves) seraient suffisants pour maintenir les quatre classes. Pour l'année 2024-2025 on estime les effectifs à 78 élèves sans prendre en compte la construction de nouveaux logements.

Par ailleurs, l'école participera à une évaluation nationale et a adressé, dans ce cadre, un questionnaire aux familles. Le directeur de l'école remercie la municipalité pour la subvention accordée par la commune pour contribuer aux transports scolaires du 09/05/2023 dans le cadre du projet musical « Eaupéra ».

Le spectacle de fin d'année est programmé le 16/06/2023, la remise des dictionnaires aux élèves qui partiront en sixième le 29/06/2023.

Compte rendu de la commission Enfance Jeunesse du 28/03/2023

Carine RIGOLLET donne le compte rendu des sujets abordés lors de cette commission, à savoir :

- Loto du Sou des Ecoles du 05/03/2023 : il y a eu moins de participants que les années précédentes

- Ronde des Jeux et atelier dessin le 24/03/2023 : environ 40 participants, et 10 pour l'atelier dessin
- Olympiades : manifestation jeunes de 11 à 21 ans prévue le 09/09/2023 qui est à finaliser
- nouvelle animation à envisager en juin – chasse au trésor ? Celebrity Hunted ?
- festival Rêves de Cirque : programmé le 23/06/2023 vers 18h30, à la salle polyvalente

Stephen GAUTIER souligne la réussite de la soirée Ronde des Jeux et atelier dessin du 24/03/2023 et remercie les élus de la commission Enfance Jeunesse pour le travail réalisé à destination des enfants, qui est exemplaire.

Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)

Stephen GAUTIER rappelle que les bénévoles qui contrôlent les bâtiments scolaires et le cadre de vie des élèves du département ont tenu leur congrès départemental annuel à Condeissiat le 25/03/2023. Les délégués adressent leurs remerciements à Nadine BERNIGAUD, agent technique, pour son aide dans l'organisation de l'évènement.

Cantine Scolaire

Début février 2023 le président de la Cantine Scolaire a sollicité les parents d'élèves afin de recueillir des candidatures pour prendre le relais au bureau de l'association. La convocation de l'association Cantine Scolaire ayant été reçue le 22/03/2023 et retenus par leurs engagements professionnels, le maire et l'adjointe déléguée à l'Enfance Jeunesse n'ont pas pu assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/03/2023. Lors de l'AGE, aucun parent ne s'est manifesté pour rentrer dans le bureau de l'association Cantine Scolaire. Le procès-verbal de l'AGE du 31/03/2023 est actuellement attendu.

Stephen GAUTIER rappelle à l'assemblée que la solution alternative, qui reste à trouver par le Conseil municipal, devra être opérationnelle pour la rentrée 2023, et qu'elle devra être la plus automatisée possible, afin de ne pas accroître la charge de travail du secrétariat de mairie. Par ailleurs, il évoque des facteurs tels que la présence d'élèves de communes extérieures à la cantine et le poids de l'inflation sur les produits alimentaires au cours des dernières semaines.

5. ECONOMIE SOCIAL

Economie

Eliane RAVISTRE donne le compte rendu de la commission Economie Social du 28/03/2023 :

Marché hebdomadaire : le premier marché a eu lieu le 24/03/2023 devant la mairie. Trois marchands étaient présents et il y a eu une forte participation de la population en raison de la tenue, dans les locaux de la mairie, de la Ronde des Jeux. Le marché du 31/03/2023 a réuni deux marchands et un peu moins de clients. La permanence d'un élu pour chaque marché est à définir pour la mise en place des panneaux, l'accueil des marchands et la fermeture après le marché. Les marchands devront émarger lorsqu'ils sont présents, et prévenir en cas d'absence.

Local épicerie : la commission Economie Social a reçu lors de la commission Antoine de CLAVIERE, qui a présenté son projet d'acquisition de l'immeuble commerce et les dépendances. Il propose de séparer le local pour créer un épicerie de base et de produits locaux et un laboratoire de transformation pour la préparation de plats cuisinés, avec livraison de repas possible. Il projette également la création dans la grange d'une petite restauration. La Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Ain conseille d'en informer le Restaurant Rolande et la Boulangerie Caillat.

Sur le principe, le Conseil municipal se prononce en faveur de la poursuite de ce projet. Une consultation du Service des Domaines est à réaliser.

Marché artisanal : il se tiendrait le 05/05/2023 à partir de 16h00. Peu de réponses des créateurs à l'invitation de participer à l'évènement.

Social

Octobre Rose : une représentante de l'organisme « Courir pour Elles » viendra à la mairie le 18/04/2023. Eliane RAVISTRE et Elise MERCIER seront présentes pour la recevoir.

6. FINANCES

Délibération n° 2023-04-018 – fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature budgétaire M57

L'instruction comptable et budgétaire M57 étend à toutes les collectivités territoriales plus de souplesse budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits. L'organe délibérant peut ainsi déléguer au maire la possibilité de décider des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, considérant que la collectivité, par délibération du 03/10/2022, a adopté la nomenclature M57 à compter du 01/01/2023 et que cette norme s'appliquera au budget Principal et au budget annexe Commerces, autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMPTES DE GESTION 2022

Daniel MOREL, 1^{er} adjoint, présente les comptes de gestion 2022.

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, et

- Approuve le compte de gestion du budget « Assainissement » (délibération n° 2023-04-019)
- Approuve le compte de gestion du budget « Commerce » (délibération n° 2023-04-023)
- Approuve le compte de gestion du budget « CCAS » (délibération n° 2023-04-027)
- Approuve le compte de gestion du budget « Principal » (délibération n° 2023-04-029)

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Monsieur le maire se retire de la salle lors de l'adoption des comptes administratifs.

Le Conseil municipal, sous la présidence de Daniel MOREL, 1^{er} adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré, arrête par 14 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – délibération n° 2023-04-020		
Section	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Recettes de l'exercice	102 956,29	16 580,91
Dépenses de l'exercice	61 203,61	11 073,69
Résultat de l'exercice	+41 752,68	+5 507,22
Résultat reporté exercice 2021	+23 804,28	+43 030,76
Résultat de clôture 2022	+65 556,96	+48 537,98

BUDGET ANNEXE COMMERCE – délibération n° 2023-04-024		
Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes de l'exercice	0,00	10 200,00
Dépenses de l'exercice	720,57	711,49
Résultat de l'exercice	-720,57	+9 488,51
Résultat reporté exercice 2021	+413,58	+5 034,35
Résultat de clôture 2022	-306,99	+14 522,86

BUDGET CCAS (dissolution au 31/12/2022) – délibération n° 2023-04-028		
Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes de l'exercice	0,00	1 364,57
Dépenses de l'exercice	0,00	2 030,60
Résultat de l'exercice	0,00	-666,03
Résultat reporté exercice 2022	+76,58	+2 009,33
Résultat de clôture 2023	+76,58	+1 343,30

BUDGET PRINCIPAL – délibération n° 2023-04-030		
Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes de l'exercice	96 263,32	631 641,86
Dépenses de l'exercice	110 896,36	506 778,38
Résultat de l'exercice	-14 633,04	+124 863,48
Résultat reporté exercice 2021	-102 540,40	+141 574,04
Résultat de clôture 2022	-117 173,44	+266 437,52

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil municipal, sous la présidence de Daniel MOREL, 1^{er} adjoint, après avoir entendu la lecture du compte administratif 2022 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, décide, à l'unanimité, les affectations suivantes :

Budget Assainissement (délibération n° 2023-04-021)

résultat cumulé d'exploitation excédentaire de : 48 537,98 €

solde d'exécution cumulé de la section investissement excédentaire de : 65 556,96 €

- report des excédents au budget primitif 2023.

Budget Commerce (délibération n° 2023-04-025)

résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de : 14 523,08 €

solde d'exécution de la section investissement déficitaire de : 306,99 €

- affectation à la section d'investissement (au compte 1068) : 306,99 €
- affectation à la section de fonctionnement (au compte 002) du reliquat de : 14 216,09 €

Budget Principal (délibération n° 2023-04-031)

résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de : 266 437,52 €

solde d'exécution cumulé de la section investissement déficitaire de : 117 173,44 €

CCAS : (dissolution au 31/12/2022)

résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 1 343,30 €

solde d'exécution cumulé de la section investissement excédentaire de : 76,58 €

- affectation à la section d'investissement (au compte 1068) : 117 173,44 €
- affectation à la section de fonctionnement (au compte 002) du reliquat de : 150 683,96 €
(correspondant au report budget principal de 149 264,08 € et au report CCAS de 1 419,88 €)

Délibération n° 2023-04-032 : Budget Principal – vote des subventions 2023

Après étude des demandes de subvention reçues en mairie et sur proposition de la commission Finances, le Conseil municipal vote à l'unanimité les subventions à verser en 2023 aux associations et aux organismes de formation comme suit :

ORGANISME	MONTANTS
Sou des Ecoles	280,00 €
Cantine Scolaire	3 160,00 €
Centre de Loisirs	280,00 €
Bouchoux Condeissiat Basket	418,00 €
Union Bouliste	184,00 €
Club des Aînés	280,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	916,00 €
Coopérative scolaire	300,00 €
ADMR Neuville les Dames	250,00 €
MFR Bagé le Châtel	190,00 €
CECOF Ambérieu en Bugey	95,00 €
Collège Eugène Dubois	59,00 €
Football Club Dombes Bresse	28,00 €
Académie de la Dombes	50,00 €
TOTAL	6 490,00 €

Délibération n° 2023-04-033 : Budget Principal – vote des taux d'imposition 2023

M. le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2022 pour les contributions directes. Le Conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de fixer pour 2023 les taux d'imposition suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,97 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,32 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,00 %

BUDGETS PRIMITIFS 2023

Après avoir procédé à leur élaboration, le Conseil municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2023, équilibré en recettes et dépenses :

Budget Assainissement (délibération n° 2023-04-022)

- pour la section de fonctionnement : 95 174,00 €
- pour la section d'investissement : 244 112,00 €

Budget Commerces (délibération n° 2023-04-026)

- pour la section de fonctionnement : 23 616,00 €
- pour la section d'investissement : 10 307,00 €

Budget Principal (délibération n° 2023-04-034)

- pour la section de fonctionnement : 773 807,00 €
- pour la section d'investissement : 542 228,00 €

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Compte rendu du Conseil communautaire du 09/03/2023

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la séance, dont notamment l'approbation par le conseil communautaire d'une mission partenariale interSCoT d'inventaire des espaces économiques, qui sera confiée à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Compte rendu du Conseil communautaire du 30/03/2023

Stephen GAUTIER précise que cette réunion a été consacrée au vote des budgets 2023.

Délibération n° 2023-04-035 : adhésion groupement de commandes fournitures administratives/scolaires

Dans un objectif d'optimisation financière et d'amélioration de la qualité, la Communauté de Communes de la Dombes souhaite relancer avec ses communes membres un groupement de commandes relatif à l'achat et la livraison de fournitures administratives et scolaires dans les conditions visées par le Code de la commande publique.

Le projet de convention de ce groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera la Communauté de Communes de la Dombes. Il sera chargé d'organiser, dans le respect des règles relatives à la commande publique, l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement. Il sera aussi chargé de signer et notifier les marchés. Chaque membre du groupement devra assurer l'exécution technique, financière et administrative de son propre marché. La procédure donnera lieu à la passation d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire (avec un maximum et un minimum). L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale d'un an. Le nombre de périodes de reconduction sera fixé à trois. La durée de chaque période de reconduction sera d'un an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues sera de quatre ans.

Une Commission d'Appel d'Offres du groupement sera constituée afin d'organiser la consultation pour le compte du groupement. Cette commission sera présidée par le représentant du coordonnateur et compte autant de membres que de collectivités présentes dans le groupement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré, autorise l'adhésion de la commune de Condeissiat au groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un accord-cadre à bons de commandes relatif à l'achat et à la livraison de fournitures administratives et scolaires, accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et autorise M. le Maire à signer la convention de groupement et toutes autres pièces nécessaires. Il désigne la Communauté de Communes de la Dombes en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ainsi que Mme BUGNOT Martine comme titulaire et Mme SUIPHON Diane comme suppléant pour siéger dans la commission d'appel d'offres propre au groupement.

Commissions thématiques

Culture : Stephen GAUTIER rappelle les différentes manifestations culturelles qui seront programmées par la Communauté de Communes de la Dombes dans les prochains mois.

8. COMPTE RENDU DE REUNION

SIVOS du 13/03/2023 – Daniel MOREL

Réunion consacrée au vote du budget 2023. Le SIVOS prendra en charge les frais de chauffage pour le BCB à hauteur de 2 000 €/an maximum. La participation des communes membres s'élèvera, pour 2023, aux montants suivants : Condeissiat : 6 331,22 €, Saint André le Bouchoux : 6 331,22 €, Saint Georges sur Renom : 953,09 €. Jérôme LACOUR précise que le filet de tennis sur le plateau sportif de Condeissiat serait à réparer.

AG Anciens combattants du 18/03/2023 – Jérôme LACOUR

Etaient présents les anciens combattants : Robert TRIQUET, François MOISSON, Lucien BABAD.

Remise récompenses Villes et Villages Fleuris du 21/03/2023 – Eliane RAVISTRE

Eliane RAVISTRE précise que le maintien de la Fleur pour Condeissiat a été déterminé en fonction de l'amélioration du cadre de vie et de la qualité des espaces de vie dans le centre village. Lors de la remise des récompenses à Lyon, l'organisme Villes et Villages Fleuris a programmé une conférence sur les arbres en présence de Daniel SOUPE qui a présenté ses recherches d'essences résistantes au froid, à la chaleur ...

QUESTIONS DIVERSES

Ramassage des déchets ménagers : Diane SUIPHON s'inquiète de l'augmentation du coût de la collecte à partir du 01/07/2023 et demande si la commune prévoit de communiquer à l'avance. Stephen GAUTIER explique que ce budget a été voté le 30/03/2023 et que le coût de traitement des déchets augmente fortement. La Communauté de Communes de la Dombes devra communiquer sur cette augmentation, ainsi que sur la mise en place du ramassage des emballages recyclables à domicile. Dans ce cadre, chaque foyer pourra s'équiper gratuitement d'une poubelle jaune destinée au tri, à retirer auprès de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne.

La séance est levée à 22h25